

Résoudre la **Facturation électronique**

Version du 06/01/2025

Sommaire

1) Introduction	page 3
2) Planning	page 4
3) vos actions à faire	page 5
4) Le rôle des PDP	page 6
5) Intégration CFAST	page 7
5) Le cycle de vie d'une facture	page 10
7) Bénéfices	page 11
8) Tarification des PDP	page 12



Introduction

La facturation électronique arrive à grand pas. Dès septembre 2026 TOUTES les entreprises de France devront être en mesure de recevoir des factures électroniques puis d'en émettre en septembre 2027.

Techniquement, vous émettez déjà de la facturation électronique si vous travaillez avec l'administration. Vous avez l'obligation d'émettre vos factures vers Chorus Pro. Cette dernière existe depuis 2017 et était supposée être la plateforme gratuite pour tous.

Mais elle ne le sera pas. Malgré plus de dix ans devant eux, les technocrates, n'ont pas su mettre les moyens pour que Chorus puisse servir de portail universel pour toutes les entreprises.

Ce constat d'échec ne doit pas occulter le fait que la facturation électronique n'est pas juste un format. C'est un projet à part entière à mener en interne : sélection d'outils, nettoyage des données, formation des utilisateurs...

En espérant que ce dossier vous permette d'y voir plus clair.

Quel est le planning ?



Paul-Antoine
Directeur Général
CFAST



Planning

	Septembre 2026	Septembre 2027
Grandes entreprises Effectif 5 000 ou CA > 1,5 Md€	Réception Emission	Réception Emission
ETI Effectifs - 250 salariés Ou CA < 1,5 Md€	Réception Emission	Réception Emission
TPE & PME Effectifs - 250 salariés ou CA < 50M€	Réception	Réception Emission

Vous devez être prêts à recevoir des factures électroniques dès septembre 2026, surtout que vos fournisseurs ont, pour certains, déjà passé le cap de l'ETI. Ils devront vous envoyer des factures au format électronique (exemple : Sewan, Unyc, DSTNY, Arrow...).

En conclusion, il vous faudra être équipé dès 2026.

Que dois je préparer ?



Vos Actions

01

Nettoyer votre base clients

02

Intégrer les mentions obligatoires pour la facturation

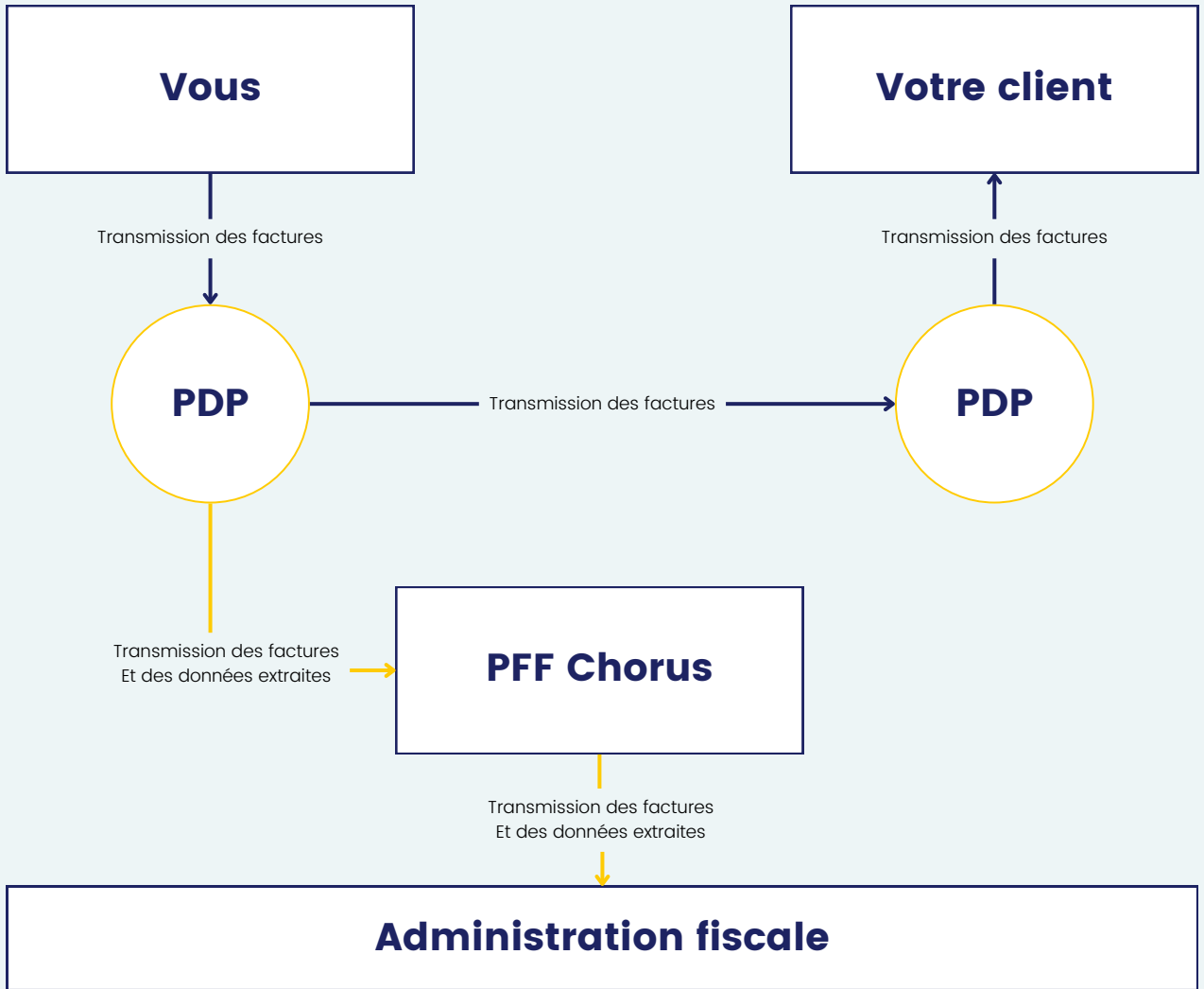
03

Choisir sa plateforme de Dématérialisation partenaire (PDP)

**Les PDP transmettront
les factures et leurs statuts
entre elles et vers l'administration**



Le rôle des PDP



Intégration CFAST

CFAST ne peut, pour l'instant, pas être PDP. Il y a trop de barrières à l'entrée :

- Contraintes règlementaires : il faut, notamment, être certifié ISO27001
- Contraintes techniques : les investissements humains seront extrêmement lourds

Notre but n'est pas de devenir une PDP, mais de vous aider au quotidien dans vos problématiques de facturation opérateur et MSP.

Nous allons donc intégrer une PDP directement dans CFAST. A l'image d'une marque blanche, vous pourrez utiliser leurs services mais via notre interface.

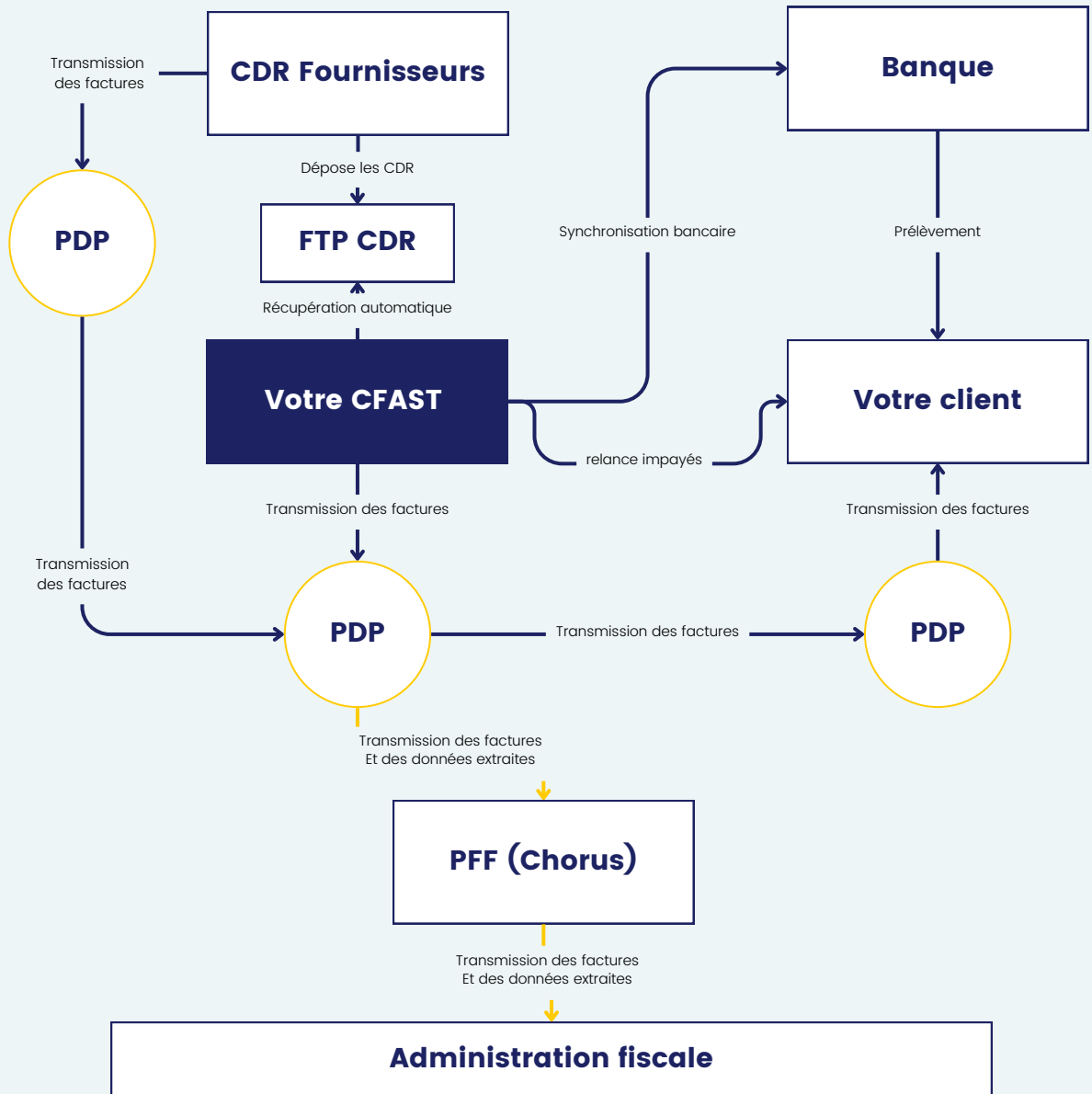
L'objectif est de vous apporter toute la valeur possible :

- Pouvoir traiter tous les CDR de vos fournisseurs
- Être indépendant de vos fournisseurs
- Connecter votre banque
- Récupérer les factures fournisseurs directement dans votre outil de facturation dédié
- Emettre les factures électroniques vers vos clients
- Suivre le cycle de vie d'une facture

Si on fait un schéma cela donne...



Intégration CFAST



Intégration CFAST

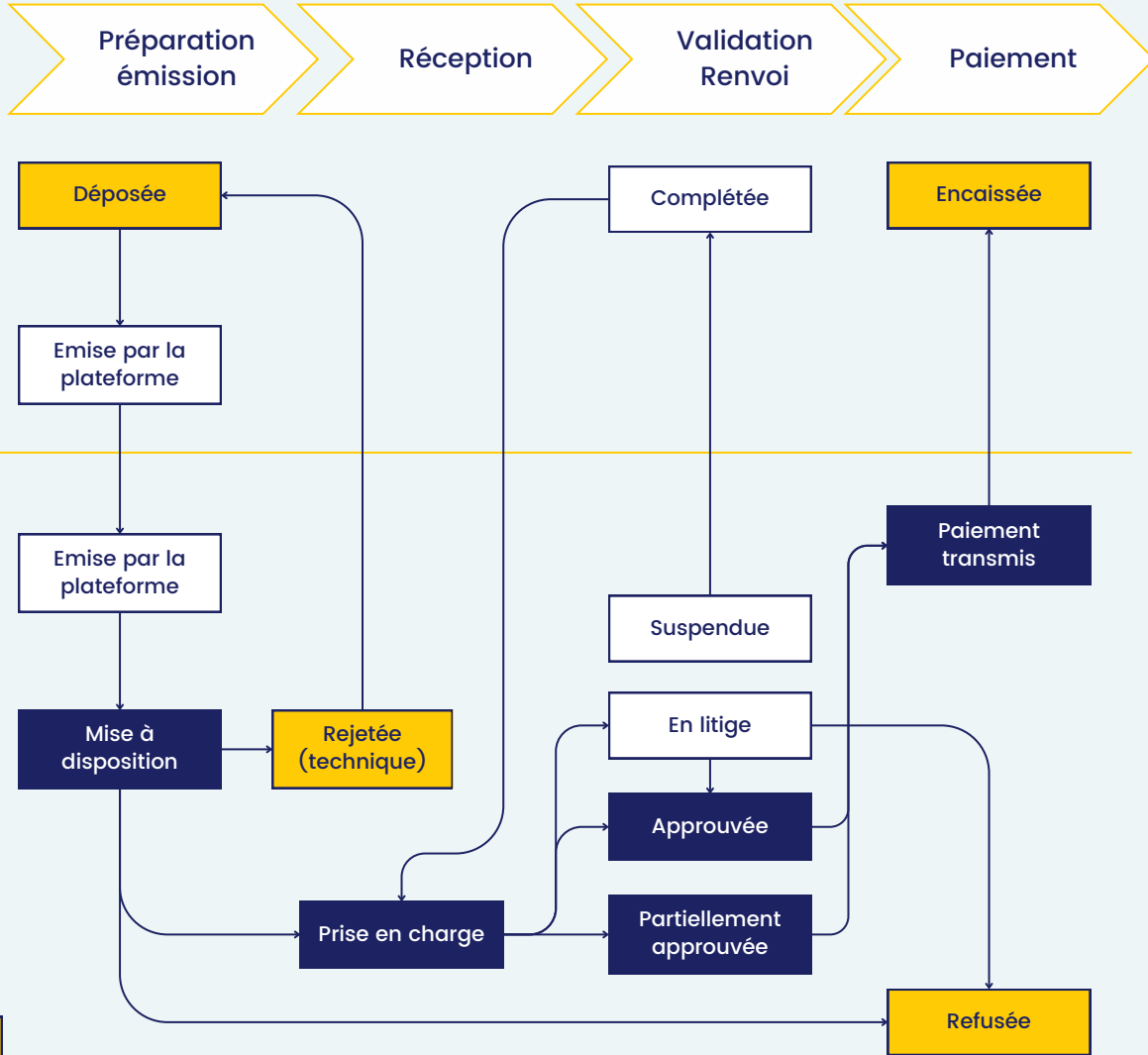
Le tout dans une seule interface disponible en SaaS, multi-utilisateurs et vous permettant de gérer toute votre activité du devis à l'export en comptabilité.

N° Facture Date	Point de facturation	Montant TTC Montant HT	Reste dû TTC Date d'échéance
59705 Réglée Facture du 30/11/2024 - Période : novembre 2024	Cabinet d'avocat	563,52 € 469,60 €	0,00 € Le 30/12/2024
59371 Réglée Facture du 31/10/2024 - Période : octobre 2024	Cabinet d'avocat	540,44 € 450,37 €	0,00 € Le 30/11/2024
59038 Réglée Facture du 30/09/2024 - Période : septembre 2024	Cabinet d'avocat	553,62 € 461,35 €	0,00 € Le 30/10/2024
58713 Réglée Facture du 31/08/2024 - Période : août 2024	Cabinet d'avocat	540,00 € 450,00 €	0,00 € Le 30/09/2024
58398 Réglée Facture du 31/07/2024 - Période : juillet 2024	Cabinet d'avocat	569,62 € 474,68 €	0,00 € Le 30/08/2024
58086 Réglée Facture du 30/06/2024 - Période : juin 2024	Cabinet d'avocat	594,00 € 495,00 €	0,00 € Le 30/07/2024
57773 Réglée Facture du 31/05/2024 - Période : mai 2024	Cabinet d'avocat	1 735,81 € 1 446,51 €	0,00 € Le 30/06/2024
57458 Réglée Facture du 30/04/2024 - Période : avril 2024	Cabinet d'avocat	524,41 € 437,01 €	0,00 € Le 30/05/2024
57315 Réglée Facture du 11/04/2024	Cabinet d'avocat	1 222,94 € 1 019,12 €	0,00 € Le 11/05/2024
57143 Réglée Facture du 31/03/2024 - Période : mars 2024	Cabinet d'avocat	563,20 € 469,33 €	0,00 € Le 30/04/2024

Parlons du cycle de vie
de la facture



Le cycle de vie



Pour quels bénéfices ?

Adopter une gestion optimisée des statuts des factures offre de nombreux bénéfices aux entreprises :

- Une meilleure visibilité et un contrôle accru sur le processus de facturation.
- Une réduction des erreurs et des litiges liés à la saisie des factures.
- Une accélération des délais de paiement.
- Une simplification des démarches pour la déclaration de TVA.
- Une collaboration renforcée avec les partenaires commerciaux.

Maîtriser le cycle de vie des factures électroniques, notamment grâce à une transmission efficace des statuts, est un enjeu clé pour garantir une facturation électronique fluide et conforme aux réglementations à venir. Il est donc crucial pour les entreprises de se préparer dès maintenant à cette transition, en s'équipant d'une solution performante pour gérer leurs factures entrantes et sortantes, comme celle proposée par CFAST.

Ok mais combien ça coûte une PDP ?



Tarification des PDP

Nous avons étudié de nombreuses solutions et la règle qui semble prédominer (pour le moment) est sans surprise la suivante :

$$\text{(Factures émises + Factures reçues)} * 0,0x \\ = \text{Prix de vente}$$

**Je veux une
démo de CFAST**

